

Alain CARLES

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie des Conseils et Experts financiers

## Note d'informations n° 90 du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015

### RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

La loi de finances rectificative pour 2010 prévoit la mise en œuvre de la révision de la valeur locative des locaux professionnels.

La procédure de révision, qui a été généralisée à l'ensemble du territoire en 2013, comporte deux grandes étapes : l'instauration d'une grille tarifaire par catégories de locaux et par secteurs locatifs homogènes, et la mise en place d'un dispositif de mise à jour permanente des évaluations permettant de prendre en compte les évolutions du marché locatif au fur et à mesure qu'elles se produisent.

C'est dans ce cadre qu'une collecte du montant des loyers est réalisée auprès des exploitants occupant des locaux professionnels : les tarifs de chaque catégorie par local, dans chaque secteur d'évaluation seront mis à jour à partir de l'évolution des loyers constatée annuellement dans les déclarations qu'ils déposent (art. 1498 bis du CGI).

Cette collecte s'effectuera à l'aide d'un formulaire annexe à la déclaration de résultats et uniquement par télé-procédure (EDI).

Pour la campagne 2015, le délai de dépôt de cette déclaration a été fixé au 15 septembre 2015.

Pour faciliter la déclaration des loyers, notre cabinet s'est équipé de logiciels adaptés. Veuillez nous informer de votre souhait de nous confier ou non cette tâche.

### OBLIGATIONS LEGALES

Si vous recevez du public, vos locaux doivent être accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite, ce qui suppose qu'ils soient mis aux normes. Si ce n'est pas le cas, vous devez déposer, au plus tard le 27 septembre 2015, un « agenda d'accessibilité programmée » qui doit préciser les travaux nécessaires à faire et le calendrier pour les réaliser. Cette échéance approche...

Vous pouvez nous consulter pour avoir de plus amples informations.

### ECONOMIE

Indice : Coût à la construction 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 : 1 625

Variation sur 1 an : + 0.62 %

Variation sur 3 ans : + 0.21 %

Variation sur 9 ans : + 22.00 %

Nous restons à votre disposition sur l'ensemble de ces sujets et tous vos besoins en matière administrative.

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles :  
<http://www.auditeuroconseil.com>

**Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.**